

## MARCHES PUBLICS DE SERVICES



**Mise à disposition, installation, maintenance et exploitation  
publicitaire de mobilier urbain sur la Commune d'Ornex**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Date et heure limites de réception des offres**

**Le 22 novembre à 12h00**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

1.	Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1	Objet de la consultation .....	3
1.2	Étendue de la consultation.....	3
1.3	Décomposition de la consultation.....	3
1.4	Conditions de participation des concurrents .....	3
1.5	Visite sur site .....	3
2.	Conditions de la consultation .....	3
2.1	Durée du marché - Délais d'exécution .....	3
2.2	Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives .....	3
2.3	Délai de validité des offres .....	3
2.4	Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	4
3.	Contenu du dossier de consultation .....	4
4.	Présentation des candidatures et des offres.....	4
5.	Sélection des candidatures et jugement des offres .....	5
6.	Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	6
7.	Renseignements complémentaires.....	7

## **1. Objet et étendue de la consultation**

### **1.1 Objet de la consultation**

La présente consultation concerne l'installation, la mise à disposition, le nettoyage et la maintenance des abris voyageurs, ainsi que leur affichage publicitaire sur la Commune d'Ornex.

### **1.2 Étendue de la consultation**

La consultation est une procédure adaptée ouverte (art 42 2 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation, si le pouvoir adjudicateur y a recours, pourra porter sur tous les éléments de l'offre ou sur certains éléments précis tels que le prix, les délais, la qualité des produits proposés ou sur différentes garanties supplémentaires.

Elle se déroulera par audition des candidats sélectionnés à la mairie d'Ornex.

### **1.3 Décomposition de la consultation**

Le marché est à lot unique.

### **1.4 Conditions de participation des concurrents**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire afin de s'assurer de la bonne exécution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### **1.5 Visite sur site**

Une visite sur site est préconisée : les candidats prendront rendez-vous avec la Directrice des Services Techniques :

**Evelyne HUSSELSTEIN** - 06 80 62 49 77 - [dst@ornex.fr](mailto:dst@ornex.fr)

Mairie d'Ornex – 04 50 40 59 40

Une attestation de visite sera remise et devra être jointe à la réponse du candidat.

## **2. Conditions de la consultation**

### **2.1 Durée du marché - Délais d'exécution**

Le marché est conclu pour une durée de 6 ans.

### **2.2 Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives**

Les variantes, prestations supplémentaires ou alternatives ne sont pas autorisées.

### **2.3 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **2.4 Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

Sans objet.

### **3. Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.),
- Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)
- Annexe 1 : modèle arrêts du BHNS

Les levées topographiques vous seront communiquées dès le début de la mission.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur le site de la mairie d'Ornex : <https://www.ornex.fr/>

Et à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.ain.fr/>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **4. Présentation des candidatures et des offres**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, pièces telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Pièces de la candidature :

DC1,

DC2,

**OU**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

**ET**

- Déclaration appropriée de banque et/ou par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelles du ou de leur(s) responsable(s).

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

Il est également demandé :

- Un descriptif précis du mobilier proposé ainsi que ses caractéristiques, accompagné d'un visuel de présentation,
- Une note de calcul concernant la résistance aux vents,
- Un document présentant une simulation d'installation des mobiliers proposés,
- Une note détaillée précisant l'organisation du service d'entretien et de maintenance qu'il souhaite mettre en place pour l'entretien du mobilier urbain installé, avec les délais d'intervention,
- Une note précisant les conditions d'intervention pour réparation suite à une détérioration, avec précision des délais d'intervention,

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement (A.E.) à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché,

## **5. Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
Organisation du service préventif et curatif	30%
Qualité technique	30%
Qualité esthétique	30%
Délais d'exécution	10%

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant présenté les meilleures offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article R.2144 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **6. Conditions d'envoi ou de remise des plis**

- **Transmission électronique**

Le dossier sera transmis électroniquement sur la plateforme Marchés publics de l'Ain : <https://marchespublics.ain.fr/>

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Un fichier distinct pour chaque enveloppe est exigé pour la remise des plis électroniques. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

## **7. Renseignements complémentaires**

Si les candidats ont besoin d'informations complémentaires, la plateforme des marchés prévoit une rubrique spécifique où les candidats peuvent poser leurs questions.

Les réponses à ces questions seront publiées pour que l'ensemble des candidats intéressés par le marché y aient accès, dès lors que la réponse peut apporter une connaissance spécifique ou un avantage à un candidat pour la compréhension du projet.

Chaque candidat peut donc librement s'adresser à l'acheteur public, sous réserve d'avoir au préalable lu l'ensemble des documents de la consultation pour s'assurer que la réponse n'y figure pas déjà.